

**REMARQUE:** Les données compilées par la SCHL au sujet des activités prévues par la Loi nationale sur l'habitation sont établies d'après les municipalités et les comtés municipaux, mais non pas d'après les circonscriptions électorales fédérales.

POSTES—LA PUBLICITÉ

Question n° 2744—**M. McKenzie:**

1. Le ministère des Postes a-t-il chargé une agence de publicité de la production d'étiquettes adhésives portant le code postal de l'usagé et une brochure intitulée «Voici deux façons de profiter d'un meilleur service postal» et, dans l'affirmative, a) à quel coût, b) quels sont les nom et adresse de la société?

2. a) Quel a été le coût d'impression, b) combien d'exemplaires ont été imprimés, c) quel a été le coût total de l'impression, de la production, de la distribution et autres?

3. Quels étaient les nom et adresse de la société qui a obtenu le contrat de production de ces brochure et étiquettes?

**L'hon. J.-J. Blais (ministre des Postes):** 1. a) et b) En vertu d'un contrat qui lui fut accordé, la compagnie de publicité B & B Advertising Ltd., 1010, ouest rue Ste-Catherine, Montréal (Québec), a effectué le travail créateur de l'envoi sans adresse sur le code et les normes postales (dépliant et étiquettes adhésives portant sur le code postal). Le coût en a été de \$11,400\*.

2. a) et b) Le ministère des Approvisionnements et Services a adjudgé les contrats pour l'ensemble de la production de cet envoi sans adresse, après avoir suivi la procédure normale d'adjudication. Sept millions et demi d'envois sans adresse ont été produits. Voici le détail des coûts de ce travail: enveloppes, \$63,630.00; brochures, \$69,503.98; étiquettes adhésives, \$70,371.75; conditionnement, \$33,750.00; et tri préliminaire, \$11,400.00\*; c) Coût total: \$248,655.73.

3. Le contrat pour l'impression du dépliant a été adjudgé par le ministère des Approvisionnements et Services à la compagnie. Gazette Canadian Printing Ltd., 100, rue St-Antoine, Montréal, (Québec) H3C 3R7. Le contrat pour la fabrication des étiquettes adhésives a été adjudgé par ce même ministère à la compagnie. Southam Printing Company Ltd., Division des spécialités, C.P. 1079, Montréal, (Québec) H3C 2X6.

SYNDICAT DES POSTIERS CANADIENS—LA NOUVELLE  
CONVENTION COLLECTIVE

Question n° 2746—**M. Dinsdale:**

1. Le 20 avril 1977, le Syndicat des postiers canadiens a-t-il soumis une liste de requêtes pour annexer à la nouvelle convention collective qui fait actuellement l'objet de négociations et la Direction des affaires publiques du ministère des Postes d'Ottawa a-t-elle, le 19 avril, envoyé par TELEX aux divers sièges sociaux et installations postales du Canada un exposé détaillé de ces requêtes et, dans l'affirmative, comment la Direction a-t-elle obtenu les détails desdites requêtes avant le 20 avril?

2. Ce message aurait-il dû être envoyé par le Conseil du Trésor qui est l'employeur désigné dans la convention collective actuelle avec le Syndicat?

**L'hon. J.-J. Blais (ministre des Postes):** 1. Le Syndicat des postiers du Canada a soumis le 20 avril 1977, une liste de demandes sous forme d'un journal de 12 pages du S.P.C. Ce journal avait déjà été publié, avait été cité par le quotidien torontois "Globe and Mail" du 13 avril 1977 et était daté de mars 1977. L'équipe Com des Postes en a communiqué un résumé de 170 mots par télex le 21 avril 1977 à 17 h 05, heure normale de l'Est.

Questions au Feuilleton

2. Non.

LES COÛTS DE LA TOURNÉE EUROPÉENNE DU MINISTRE D'ÉTAT  
(SANTÉ ET SPORT AMATEUR) DU 24 AVRIL AU 12 MAI 1977

Question n° 2750—**M. Yewchuk:**

Une tournée a-t-elle été effectuée en Europe du 24 avril au 12 mai 1977 par le ministre d'État à la Santé et au Sport amateur, le directeur de Sport Canada, M. Roger Jackson, et le directeur technique de l'Association canadienne des entraîneurs, M. Geoff Gowan et, dans l'affirmative, combien a-t-elle coûté?

**L'hon. Iona Campagnolo (ministre d'État (Santé et Sport amateur)):** Oui. Prière de voir la réponse de la question 2881.

LE TRAITEMENT DE CERTAINS MEMBRES DE LA COMMISSION  
CANADIENNE DU BLÉ

Question n° 2757—**M. Robinson:**

Quel est le traitement a) de l'agent exécutif, b) du directeur, c) du président, d) du vice-président, e) des membres du conseil d'administration de la Commission canadienne du blé?

**L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports):** En ce qui concerne la Commission canadienne du blé: Les postes nommés en a), c) et d) n'existent pas à la Commission. Pour ce qui en est du point b), plus d'un membre de la Commission porte le titre de «directeur». Toutefois, selon la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, les employés de la Commission ne sont pas des fonctionnaires et leurs traitements ne sont pas prélevés dans les caisses gouvernementales. Pour cette raison, les renseignements sur leur traitement sont confidentiels. Pour ce qui est du point e), l'échelle de traitement des membres de la Commission est fixée par le Gouverneur en conseil et elle se lit comme suit: Commissaire en chef, \$49,500—\$65,300 par année; Commissaire en chef adjoint, \$43,000—\$58,800 par année; Commissaire, \$43,000—\$58,800 par année.

LE CONSEILLER AUPRÈS DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES  
EXTÉRIEURES POUR LES PAYS FRANCOPHONES

Question n° 2762—**M. Cossitt:**

1. Le ministre des Approvisionnements et Services a-t-il été nommé conseiller auprès du secrétaire d'État aux Affaires extérieures pour les pays francophones et, dans l'affirmative, a) quand, b) le premier ministre l'a-t-il nommé après avoir consulté (i) M. Ivan Head (ii) le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (ii) d'autres personnes et, dans l'affirmative, quel est leur nom?

2. Depuis sa nomination, à quel sujet et quand le ministre a-t-il prodigué des conseils au secrétaire d'État aux Affaires extérieures?

3. Quels titres et compétences justifient la nomination du ministre des Approvisionnements et Services au poste de conseiller?

**M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** 1, 2 et 3. Voir le communiqué de presse du ministère des Affaires extérieures en date du 4 mai 1977.

LE CONTRAT DU GROUPE DE LA NAVIGATION AÉRIENNE

Question n° 2767—**M. Baker (Grenville-Carleton):**

1. N'a-t-on pas tenu compte des liens historiques qui existent entre le Groupe de la navigation aérienne de la Fonction publique (sans contrat depuis presque deux ans) et les autres professionnels de l'aviation, comme les contrôleurs de la circulation aérienne, d'où l'écart de traitement de \$6,000 entre les membres de